

Image not found or type unknown



Convocation au tribunal correctionnel

Par **mike_old**, le **19/07/2007** à **16:48**

sinon les faits qui me sont reprochés paraissent grossis y a t'il possibilité de consulter les
piece du dossier avant le jugement ?

Par **Dinah**, le **19/07/2007** à **18:15**

Bonjour.rnrnVous même vous ne pouvez pas accéder au dossier. Par contre votre avocat le
peut ! Il a accès au dossier établi par les services de police (le même qui a été remis au juge).
Donc c'est à lui qu'il faut s'adresser.